

Schéma de mutualisation

Bilan 2017 et perspectives 2018

1/ Rappel de la démarche et contexte juridique

Le schéma de mutualisation de la métropole et de ses 31 communes a été adopté par délibération du 13 décembre 2015 à l'issue d'avis unanimement favorables des communes. Le schéma prévoit :

- Le déploiement progressif d'une coopérative de service à destination des communes
- Une démarche de rapprochement entre les services de la Ville et de la Métropole.

Les 2 démarches sont en interaction, la seconde dans son aspect organisationnel étant au service de la première.

Sur la période 2014-2020, le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets au sein du bloc communal permettant aux communes volontaires, à la Ville de Montpellier et à la Métropole de partager de l'expertise, des compétences et des moyens dans le respect du Pacte de confiance et des souverainetés communales.

- **Le bilan annuel : une obligation légale**

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Un premier bilan d'étape 2016 des actions de la coopérative de services a été voté à l'unanimité en janvier 2017 (délibération du 25 janvier 2017).

Le présent rapport établit le bilan des coopérations mises en œuvre en 2017, 2^{ème} année de déploiement du schéma de mutualisation. A travers cette communication, intervenant à l'occasion de la discussion d'orientation budgétaire, il s'agit d'échanger sur la bonne mise en œuvre et les résultats du schéma.

- **Définitions et principes :**

Dans ce préambule et afin de bien poser le contenu du présent rapport, il convient de préciser que le schéma de mutualisation adopté en 2015 :

- **Exclut** les transferts de compétences obligatoires (voieries notamment) qui relève d'un financement par les mécanismes d'attribution de compensation.
- **Etablit** les coopérations existantes et prospectives entre l'EPCI et les communes membres mais également entre les communes via la mise en commun de moyens au sein de la coopérative de services aux communes.
- **Présente** les outils de suivi et la méthodologie d'évaluation du schéma de mutualisation sur les 4 années de son déploiement opérationnel.

De plus, comme l'induit l'article L.5211-39-1 du CGCT, le présent rapport :

- **Etablit** l'impact sur les effectifs lié à la création de services communs dans le cadre du rapprochement des administrations Ville de Montpellier et Métropole.

Rappelons également que le schéma de mutualisation de la métropole de Montpellier a été conçu comme une feuille de route programmatique sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques. Les mutualisations consenties respectent les volontés communales et préservent la possibilité de rythmes d'avancement différenciés.

Pour mémoire, la coopérative de services en 2015 comportait **27 actions**, chacune faisant l'objet d'une fiche-action dédiée : 15 projets existants et 12 nouveaux projets (*Rappel des 27 projets en annexe 1*).

Le dispositif de mutualisation repose sur des niveaux d'intégration différents allant de la simple participation à un réseau d'échanges thématique à la création de services communs en passant par la prestation de service.

2/ Méthodologie de travail

Pour accompagner le processus de mutualisation, un cadre méthodologique transparent, concerté et progressif a été déployé depuis 2015.

2.1 - Pour la coopérative de services

Le schéma adopté en 2015 a posé des principes méthodologiques structurants qui ont été suivis durant ces 2 premières années de mise en œuvre du schéma : dispositif clair, partagé et coordonné entre la métropole et les communes.

- afin de déployer concrètement chaque action du schéma, 27 équipes projets ont été mobilisées associant systématiquement des cadres communaux, de la métropole et de la ville de Montpellier. Les groupes projets peuvent opter pour des modes de fonctionnement différenciés mais respectent a minima le principe d'un co-pilotage entre un DGS de commune et un cadre métropolitain. Chaque équipe a pour mission de faire avancer de façon opérationnelle l'action qu'elle pilote.
- Les équipes projets sont appuyées par une équipe de pilotage technique du schéma composée de 8 référents (4 DGS de communes, 1 cadre ville de Montpellier et 3 cadres métropole) garants de la cohérence des méthodes et des synergies entre les différentes actions du schéma. L'association systématique des communes est centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre des coopérations.

2.2 – Pour la mise en place des services communs Métropole-Ville

La méthodologie a été posée dans la délibération du 14 avril 2016. Elle indique la priorité donnée à la transparence et à la concertation :

Axe fort du schéma de mutualisation de Montpellier Méditerranée Métropole, la convergence des services entre la Ville de Montpellier et la Métropole est une démarche progressive qui vise, sur la durée du mandat, à rapprocher l'ensemble des services exerçant des missions similaires au sein des deux organisations avec un objectif prioritaire de court terme : renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique portée par ces deux entités. A moyen terme et long terme, l'objectif

est également d'offrir de nouveaux services aux usagers et de réaliser des économies de fonctionnement.

Cette dynamique d'ensemble, que l'on retrouve dans plus de la moitié des métropoles françaises obéit à des principes fondamentaux : transparence, neutralité financière et progressivité.

- La **transparence** tout d'abord : cette démarche de mutualisation a fait l'objet d'une présentation d'ensemble en conférence des maires comme en conseil métropolitain au printemps 2016. Chacune de ses déclinaisons successives est soumise à l'approbation du conseil métropolitain après présentation en commission ressources humaines comme en comité technique. Sur le plan du dialogue social et managérial, l'ensemble des mutualisations engagées ont fait l'objet d'intenses discussions tant sur les objectifs que sur les modalités de mise en œuvre. Enfin, le présent rapport, qui sera renouvelé chaque année au moment du DOB, sera l'occasion de présenter un bilan d'étape précis de la démarche, dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs.
- La **neutralité** financière ensuite : chaque mutualisation, qu'elle concerne un ou plusieurs postes de travail fait l'objet d'une convention de service commun et d'une fiche d'impact. Ces documents présentent de façon très détaillée les effectifs et postes concernés par la mutualisation et les modalités de répartition des charges entre la Ville et la Métropole de Montpellier. Afin de garantir une stricte neutralité financière du transfert, la clef de répartition adoptée consiste la plupart du temps à appliquer un prorata des masses salariales respectives des effectifs transférés dans le service commun à la date de constitution de ce dernier. En outre, les frais engagés sont facturés chaque semestre au réel, ce qui garantit une juste compensation de la charge transférée contrairement au mécanisme de l'attribution de compensation, qui prévaut pour les transferts de compétence et qui fige une bonne fois pour toute les flux de remboursement. Ces mécanismes combinés sont de nature à garantir que la Métropole ne prend pas à sa charge nette des dépenses de personnel de la Ville qui ne lui incombe pas et inversement.
- La **progressivité** enfin : contrairement à beaucoup d'autres collectivités qui ont fait le choix de mutualisations massives entre la Ville-centre et la Métropole en début de mandat, le processus engagé entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole s'inscrit dans une logique de progressivité afin de permettre des ajustements, et éventuellement des pauses en fonction des réalités rencontrées.

3/ Les outils d'évaluation du schéma

Le schéma de mutualisation adopté en 2015 encadre très précisément le dispositif d'évaluation annuel du schéma. Dès le départ, le schéma s'inscrit dans une logique d'évaluation adaptée au caractère itératif et évolutif du schéma.

L'évaluation propose un éclairage sur les changements produits par les actions déployées, les moyens mis en œuvre, l'organisation et la conduite du partenariat propre à chacune des actions.

3 démarches d'évaluation imbriquées avaient été posées :

	Objectif	Démarche	Temporalité
1	Rendre compte de ce qui a été fait chaque année	Un bilan d'étape annuel de la mise en œuvre des actions du schéma de mutualisation	A partir de 2016 annuellement
2	Apprécier ce qui a été produit annuellement par le schéma et l'ajuster au fil de l'eau	Un suivi évaluatif vient compléter le bilan annuel en proposant une analyse des premiers résultats attendus de la mise en œuvre du schéma, permettant d'apprécier l'efficacité et l'utilité de ce dispositif et le cas échéant d'en ajuster les objectifs ou les actions	A partir de 2017 annuellement
3	Mettre en évidence en quoi et dans quelle mesure le schéma produit des effets au regard des objectifs	Une évaluation du schéma permettra d'une part d'apprécier les effets attendus au regard des objectifs stratégiques et d'autre part de pouvoir donner des préconisations en vue de l'améliorer	A partir de 2019 en une seule fois

Conformément à la méthodologie d'évaluation proposée, le bilan 2017 propose un suivi évaluatif : indicateurs de réalisation + ressources mobilisées + pilotage de l'action + indicateurs de résultat + propositions d'ajustement.

Une analyse des contributions des actions aux finalités du schéma de mutualisation sera également portée à connaissance.

4/ Bilan 2017 du schéma de mutualisation : analyse consolidée

4.1 - Coopérative de services aux communes

Comme rappelé plus haut, le schéma initial déployait 27 actions répartie en 15 actions dites « état des lieux », c'est-à-dire correspondant à des pratiques de coopération existantes au moment de l'élaboration du schéma en décembre 2015 et 12 nouveaux projets de coopération dits « actions prospectives » à mettre en œuvre sur la durée du mandat.

En 2017, 2 nouvelles coopérations ont été expérimentées portant le portefeuille d'actions de la coopérative de services à 29.

- Le projet Ecométropole porté par l'Ecolothèque de la Métropole
- L'action d'appui aux communes pour l'ingénierie en restauration collective

19 actions ont avancé concrètement de façon opérationnelle et produit des réalisations en 2017. La présentation détaillée de l'avancement de chacune des actions et les indicateurs associés figure dans les fiches bilan annexées (annexe 2). 6 actions ont été différées dans le temps (Action foncière, Réseau thématique Aménagement...), les plans de charge des équipes liés à l'élaboration des projets structurants SCOT, PLUI, Montpellier Métropole Territoire n'ayant pas permis d'intégrer les réflexions autour de l'observatoire foncier... . D'autres sujets comme Réseau thématique périscolaire n'ont pas été traités compte tenu de la loi sur l'évolution des rythmes scolaires interrogeant même le maintien de cette action au sein de la coopérative de services.

	2016	2017
Nombre total d'actions	27	29
Nombre d'actions « prospective » démarrées	10 sur 12	12 sur 12
Nombre d'actions « existantes » différées	1 sur 15 (archives)	1 (archives)
Nombre d'actions « prospective » différées		3 (Réseau aménagement, foncier, périscolaire)
Nombre d'actions à retirer du schéma (proposition) car traitées hors coopérative de services		2 (ADS, PCAET) car traitées en dehors de la coopérative

Une réunion technique plénière qui s'est tenue avec l'ensemble des équipes projets en juin 2017 a permis à chacune d'entre elle d'auto-évaluer l'avancement de l'action et surtout de porter à la connaissance du collectif les projets de coopération en cours.

A partir de là, dans le cadre de ce bilan consolidé, il est proposé faire **un focus thématique sur 8 actions** en phase de déploiement avancé.

Focus 1 : Plateformes informatiques et coopération dans le domaine informatique

La métropole propose aux communes des services informatiques sous la forme de 4 plateformes mutualisées : e-administration, e-marchés, e-services, open data. Elles permettent aux communes de bénéficier de niveaux de services à des coûts limités, de répondre à des obligations légales et de ne pas faire porter aux communes les contraintes techniques et juridiques liées à la mise en place de ces solutions numériques.

Pour 2017, le déploiement de ces plateformes et l'offre de services associée se sont renforcés au bénéfice des communes de même que l'animation par la Métropole du réseau des utilisateurs.

- **La plateforme e-services** qui permet de traiter les doléances des usagers sur les compétences communales à partir du compte citoyen a été déployée sur 21 communes (contre 15 en 2016).
- La **plateforme e-administration**, portail web de dématérialisation des échanges comptables, signature électronique... a été étendue à 25 communes contre 20 en 2016.
- La **plateforme e-marchés** pour la dématérialisation des marchés publics concerne 30 communes.

Grâce à cette mutualisation, les communes accèdent à des niveaux de services à des coûts réduits.

La plateforme Open data met à disposition gratuite des communes 500 jeux de données.

Le coût annuel de la plateforme e-services s'élève à 29 016€ pour la métropole (**87 051€** pour 3 ans) qui prend en charge 50% de coût de chaque commune. Ramené au prorata du nombre d'habitants, la charge annuelle de ce service la plus élevée atteint 1439€/an, la plus faible se réduit à 81€.

Pour la plateforme e-administration, la ville de Montpellier étant membre de la plateforme, elle prend à sa charge 9333€ sur les 13 422€ dévolus aux 30 autres communes (soit près de 70% du coût), ce qui allège d'autant la quote-part des autres communes. La plus forte contribution s'élève à **564€/an** et la moins élevée à **32€/an**.

L'année 2017 a également permis de structurer une réflexion partagée sur 2 sujets donnés prioritaires par les communes lors du recensement des besoins effectué en 2016 : l'équipement et l'utilisation du numérique dans les écoles d'une part et le stockage de données/mutualisation des serveurs d'autre part.

9 communes participent à l'initiative pilotée par la Direction des Services Informatiques (DSI) de la Ville de Montpellier aboutissant à un projet de création d'un label « écoles numériques » qui devrait voir le jour en 2018. Par ailleurs, 5 communes participent également au côté de la DSI à la réflexion sur la mutualisation des serveurs afin de proposer des solutions techniques aux communes volontaires.

Focus 2 : Réseau Thématique Ressources Humaines

Le réseau des référents RH des communes constitué en 2016 au sein de la coopérative de services est un réseau très actif. 18 communes ont participé en présentiel aux 5 réunions du réseau qui se sont tenues en 2017.

Le réseau RH a analysé et priorisé les demandes des communes pour la formation de leurs agents. A partir de là, 6 formations mutualisées (dites en Union) représentant 94,5 jours de formation ont été réalisés en 2017. **Elles ont permis de former 176 agents communaux** sur les risques professionnels, la sécurité des fêtes votives, les contrats de droit privé et public... Les communes du réseau RH ont également bénéficié de formation en union ouvertes directement par le CNFPT. Au total, ce sont 24 formations en union qui ont été réalisées en 2017 au bénéfice des agents communaux.

L'accès à ces formations « en union » est gratuit pour les communes et seulement ouvertes à des regroupements de communes.

Le réseau RH a également recensé les besoins des communes en matière de formations aux logiciels de bureautique. Au total, **ce sont 352 agents communaux qui pourront bénéficier de ces formations. La métropole lancera dès 2018 un groupement de commande pour le compte des 16 communes intéressées.**

Enfin, les membres du réseau ont partagé nombre d'expertise sur plusieurs sujets RH (médecine préventive, les entretiens professionnels...) aboutissant à une montée en compétences des référents RH et ont déployé une véritable entraide. Le réseau travaille actuellement à la création d'une CV-thèque pour partager les candidatures avec l'appui de la Direction Informatique de la Métropole.

Focus 3 : les groupements d'achat

Le réseau des référents marchés publics animé par la Métropole et la Ville de Montpellier a mis l'accent en 2017 sur la sécurisation des marchés publics, a développé une politique de *sourcing* pour informer les communes des prix pratiqués dans certains domaines et a associé les communes membres des groupements d'achat à l'analyse des offres. **13 groupements d'achat** (compte non tenu des groupements réalisés par les Directions opérationnelles hors Direction des achats) représentant 40 lots et un **volume financier d'environ 5 millions d'euros (économies d'échelle générées de l'ordre de 20%)**. **24 communes au total et 3 CCAS** participent aux différents achats groupés. En 2018, des perspectives intéressantes ont été identifiées par le réseau qui centrera son action sur la définition concertée des besoins des communes et l'association des communes tout au long de la procédure notamment la construction collaborative des cahiers des charges. L'amélioration de la coordination entre la Métropole, la Ville et les communes sera renforcé par le rapprochement des services achat de la Métropole et de la Ville de Montpellier qui aura plus de moyen pour renforcer l'expertise auprès des communes et la prise en compte des besoins spécifiques.

Focus 4 : Culture / Réseau thématique Enseignement musical

2016 avait permis la concrétisation de l'animation du réseau des écoles de musique municipale par le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Métropole. Pour 2017, cette ambitieuse coopération s'est soldée par la finalisation de la Charte des Ecoles associées entre le CRR et la création du label des écoles associées. D'abord réservée aux écoles de musique en régie, ce sont ensuite **11 communes et 5 écoles associatives désignées par les communes** qui ont été signataires de la charte en 2017. Cette coopération bénéficie à **1030 enfants** des communes de la métropole. Cette charte permet l'ouverture des dispositifs du CRR aux communes (formations des enseignants, examen de fin de cycle 1 et 2 ouverts aux élèves des écoles communales, partage de matériel...). Le CRR a également accompagné la création de 3 orchestres intercommunaux. Les supports de communication (site web, plaquettes...) ont été ouverts aux écoles municipales. Enfin, en 2017 l'équipe projet de cette action a proposé un nouveau modèle économique avec un soutien financier par la Métropole des 5 écoles en régie à hauteur de **50 000€** permettant l'optimisation des coûts de gestion pour les communes. En 2018, au-delà du renforcement des coopérations au sein du réseau, le travail sur l'harmonisation tarifaire devrait être engagé.

Focus 5 : Rayonnement territorial des évènements sportifs

Cette coopération vise à assurer le rayonnement des évènements sportifs au sein du bloc communal afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Elle permet de faciliter la coordination de l'ensemble de la programmation des évènements sportifs et de renforcer le maillage intercommunal. En 2017, 16 communes ont accueilli ou ont bénéficié directement ou indirectement via les clubs sportifs de soutien de la métropole.

Des clubs de haut niveau (hors Montpellier) ont également été soutenus par la Métropole à hauteur de 1 million d'euros. Le fonds spécial sport permet également un soutien à hauteur de 16000€ pour les manifestations communales hors Montpellier.

Focus 6 : Réseau Thématique Accessibilité

2017 a permis de démarrer l'action de coopération sur le réseau thématique Accessibilité. L'équipe projet a élaboré un questionnaire permettant de recenser les problématiques auxquelles sont confrontées les communes en matière d'accessibilité ainsi que leurs besoins. 15 communes ont répondu à ce questionnaire ce qui va permettre de dégager des pistes de coopération à mettre en œuvre en 2018.

Focus 7 : Education à l'environnement et à l'Ecologie : le projet Ecométropole

Dans le cadre de la coopérative de services, l'Ecolothèque de la Métropole a lancé en 2017 un vaste programme auprès des communes pour promouvoir l'Education à l'Environnement et à l'Ecologie Durable (EEDD) pour tous les enfants. Ce programme Ecométropole vise à apporter aux équipes pédagogiques communales des appuis techniques et pédagogiques pour la mise en place de projets d'animation sur des thématiques EEDD à l'échelle des écoles et des accueils de loisirs des communes. Un catalogue de formations/animations a été établi en fonction des priorités communales.

Les 19 communes (13 en 2016) signataires d'un premier protocole de partenariat, ont bénéficié de 11 ateliers d'animation/formation pour 129 agents/animateurs communaux.

Les animateurs de l'Ecolothèque se sont également déplacés dans les écoles communales ou les centres de loisirs et ont réalisé **43 séances de formation**

auprès des équipes pédagogiques et des enfants (soit plus de 1000 enfants bénéficiaires).

Cette offre de services croissante et étoffée aux communes s'est effectuée à effectifs constants pour l'Ecolothèque et à coûts constants pour les communes.

Il est également proposé d'intégrer cette action de coopération au schéma de mutualisation 2018.

Focus 8 : Restauration collective : appui en ingénierie auprès des communes

Dans le cadre de la Politique Agro-Alimentaire de la Métropole, la Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier a mis à disposition gratuite des communes son expertise en matière d'alimentation, d'ingénierie en restauration collective et d'achats de proximité. Lors du précédent bilan du schéma de mutualisation, il avait été proposé d'intégrer cette action au schéma 2017.

Fin 2017, ce sont 35% des communes (en groupement ou individuellement) ont sollicité l'appui et l'ingénierie de la Direction Politique Alimentaire de la Ville Montpellier pour les accompagner dans la rédaction des appels d'offres d'achat alimentaires afin d'améliorer la qualité des repas services dans les cantines et l'approvisionnement de proximité ainsi que la part de bio dans la restauration collective. L'expertise sollicitée par certaines communes a également porté sur un appui à l'analyse des offres et le suivi de marché. Enfin, plusieurs communes ont également été accompagnées dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et plusieurs agents communaux travaillant dans les cantines ont bénéficié de formations mutualisées sur la gestion du temps des repas (conduites en lien avec le réseau thématique RH).

Cette offre de services aux communes engagées a permis des gains financiers par l'approvisionnement en circuit courts, l'augmentation du volume de produits issus du circuit de proximité (+50% pour les fruits et légumes), l'amélioration de la prestation repas et la mise en œuvre d'actions innovantes. Le bio a progressé de 20%. Cette amélioration de la qualité des repas s'est faite à coûts constants pour les communes accompagnées.

A noter également que l'animation **du réseau Thématique Affaires juridiques** a été lancée en 2017. La Direction mutualisée des Affaires juridiques de la Métropole et de la Ville de Montpellier met à disposition des responsables juridiques des communes un bulletin mensuel de veille juridique réalisé en interne.

CONCLUSION :

Pour 2017, les coopérations conduites n'ont pas permis de développer des services communs entre la métropole et les communes. Le même constat est fait par l'ADCF dans son rapport de 2016 sur les schémas de mutualisation de plusieurs EPCI qui pour la plupart ont mené des mutualisations d'organisation, de gestion et d'expertise avec de faibles niveaux d'intégration au sein des intercommunalités.

Si les économies d'échelle ne sont pas mesurables d'un point de vue global, les avancées pour le bloc communal et la métropole de Montpellier ne sont pas négligeables car les coopérations développées ont permis de renforcer les synergies par la mise en commun des savoir-faire et des expertises. Les réseaux thématiques constitués et actifs témoignent du besoin de partage d'expériences/d'informations et contribuent à la montée en compétence collective. Au-delà de l'impact financier difficile à mesurer à ce stade, la coopérative de services assure l'accès à une offre de services supplémentaires pour les communes.

Enfin en 2017, les équipes projets ont exprimé le besoin d'améliorer la communication technique interne au projet de coopérative de services. **Un site web collaboratif** dédié à la mutualisation, ouvert aux élus métropolitains, de la ville de Montpellier, des communes et aux administratifs des 3 entités est en cours de développement par la Direction Informatique de la Métropole. Cette plateforme sera livrée en février 2018 et permettra de suivre en temps réel les avancées de la coopérative de services aux communes sur chacune des 29 actions que compte le schéma fin 2017.

En parallèle de la coopérative de services et afin de renforcer la proximité intercommunale, la métropole a également mis en place au 1^{er} janvier 2016 des guichets uniques dans l'ensemble des 31 communes. La métropole a ainsi redéployé 33 agents au sein de ces lieux d'accueil dans les mairies, ce qui représente une masse salariale de près de 1 100 000 d'euros. Véritable service public de proximité, les guichets uniques permettent d'améliorer les services rendus aux habitants de la métropole (carte Pass métropole, informations en matière de gestion et de tri des déchets, informations sur les CNI et les passeports, politiques éducatives...). Ces agents constituent le premier accueil des usagers des communes au sein du bloc communal. Au-delà de leur mission de premier accueil, les agents des guichets participent au traitement des requêtes des usagers via la plateforme E-services qui a généré 81 862 demandes depuis 2016.

4.2 - Démarche de convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier

Comme expliqué plus haut, le processus de rapprochement engagé entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole s'inscrit dans une logique de progressivité afin de permettre des ajustements, et éventuellement des pauses en fonction des réalités rencontrées. Ainsi, la démarche a-t-elle débuté, entre novembre 2014 et novembre 2016, par des mutualisations de postes d'encadrement uniquement (Directeur général des services, Directeur du protocole, Directeur de la communication, Directeur des affaires juridiques et de la commande publique, Directrice du secrétariat général) avant de s'élargir à compter de début 2017 à des services complets (Communication en mars 2017, ressources humaines et relations sociales en mai 2017, courrier, urbanisme et aménagement, ou encore culture au 1^{er} janvier 2018).

Au 1^{er} janvier 2018, 440 postes, soit 7,48 % des postes permanents de la Ville et de la Métropole ont intégré des services communs, ce qui représente une part relativement faible en comparaison d'autres métropoles plus intégrées comme Strasbourg, Nantes ou Bordeaux.

Une rapide prospective amène à considérer que ces effectifs intégrant des services communs devraient approximativement atteindre le plafond de 600 agents en fin de mandat.

Services communs au 1er janvier 2018	Nbre de postes Ville	Nbre de postes 3M	Nbre de postes SC	Solde
Direction générale	5	6	10	-1
Direction de cabinet	7	5	10	-2
Direction du protocole	3	2	4	-1
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	1	1	1	-1
Direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	1	1	1	-1
Direction de la communication	26	24	49	-1
Relations presse	5	4	9	0
Ressources humaines et relations sociales	83	51	134	0
Direction du Secrétariat Général	19	5	24	0
Département DDADT	69	96	165	0
Direction de la culture	22	12	33	-1
	241	207	440	-8

Le bilan ci-dessus souligne que la mutualisation a permis à ce jour d'économiser 8 postes d'encadrement (cadres A).

A ce bilan s'ajoutera au 1^{er} mars 2018 l'économie d'un poste de directeur des finances, avec le passage en service commun du poste de direction des finances des deux collectivités.

Il est par ailleurs à noter que des économies sont d'ores et déjà générées, de façon temporaire ou permanente, par les évolutions en cours dans la perspective de services communs, comme celles générées par la vacance à la Ville des postes de directeur et de directeur adjoint de la direction sport et jeunesse.

La charge financière des services communs est répartie entre les deux collectivités en application d'une clé de répartition, variable selon les services, et qui génère des flux de remboursement :

Service commun	Nbre de postes	Poste/Département/Directi on/Service mutualisés	Recettes	Dépenses	% Métropole	% Ville	Date début	2015	2016	2017
Direction générale	1	services	Métro	Ville	50%	50%	janv-15	Refacturé de la Métropole à la Ville: 252 120 euros	Refacturé par la Métropole à la Ville: 686 795 euros Refacturé par la Ville à la Métropole: 68 972 euros	Refacturé par la Métropole à la Ville: 4 760 325 euros Refacturé par la Ville à la Métropole: 150 491 euros
Direction générale	1	DGA Administration générale et finances	Métro	Ville	50%	50%	juin-16			
Direction générale	1	DGA Développement économique, emploi et insertion	Métro	Ville	70%	30%	juin-16			
Direction générale	1	DGA Culture et sports	Métro	Ville	50%	50%	juin-16			
Direction générale	1	DGA Services publics de l'environnement et des transports	Métro	Ville	90%	10%	juin-16			
Direction générale	1	DGA Développement territorial	Métro	Ville	80%	20%	juin-16			
Direction générale	1	DGA Proximité et modernisation de l'action publique	Métro	Ville	50%	50%	juin-16			
Direction générale	1	Directeur du Pôle Ressources humaines et relations sociales	Métro	Ville	50%	50%	juin-16			
Direction générale	1	Responsable de Mission Coordination Interne et Vie de l'Intercommunalité	Métro	Ville	50%	50%	juin-16			
Direction générale	1	Directeur du Pôle Jeunesse et Sports	Métro	Ville	50%	50%	août-17			
Direction de cabinet	1	Directeur de Cabinet	Métro	Ville	50%	50%	mai-15			
Direction de cabinet	1	Chef de Cabinet	Métro	Ville	50%	50%	avr-15			
Direction du protocole	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	juin-15			
Direction du protocole	1	Directeur Adjoint	Métro	Ville	50%	50%	mars-16			
Direction du protocole	2	Cuisiniers	Métro	Ville	50%	50%	janv-16			
Chauffeurs	8	Chauffeurs	Ville	Métro	37,5%	62,5%	juil-16			
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	août-16			
Direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	janv-17			
Direction de la communication	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	sept-15			
Direction de la communication	48	Direction de la Communication	Métro	Ville	45%	55%	mars-17			
Relations presse	1	Responsable	Métro	Ville	50%	50%	juil-15			
Relations presse	8	Relations presse	Métro	Ville	44%	56%	mars-17			
Ressources humaines et relations sociales	134	Pôle Ressources humaines et relations sociales	Métro	Ville	35%	65%	mai-17			
Direction du Secrétariat Général	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	nov-16			
Direction du Secrétariat Général	1	Chargé de mission secrétariat général	Métro	Ville	50%	50%	déc-17			
Direction du Secrétariat Général	1	Assistante de direction secrétariat général	Métro	Ville	50%	50%				
Direction du Secrétariat Général	21	Courrier	Métro	Ville	19%	81%	janv-18			
Département DDADT	165	Développement et Aménagement Durables du Territoire	Métro	Ville	57,76%	42,24%	janv-18			
Direction de la culture	1	Directeur	Métro	Ville	50%	50%	sept-15			
Direction de la culture	32	Culture	Métro	Ville	36,35%	63,65%	janv-18			

Les modalités de détermination des clés de répartition des services communs ont évolué en fonction des phases de progression de ceux –ci, et dans l'objectif de garantir l'équité et la neutralité financière, hors les effets du droit d'option applicable aux agents transférés.

A l'occasion de la première étape de mise en œuvre, limitée à des fonctions de direction, la clé de répartition a été fixée à hauteur de 50 % de la masse salariale afférente aux postes mutualisés à la charge de chaque collectivité.

Une économie d'un poste de directeur a donc été réalisée à chaque mutualisation à cette étape, et la masse salariale du poste mutualisé restant partagée entre la ville et la Métropole.

Le service commun de direction générale a quant à lui fait l'objet d'un traitement spécifique.

En effet le poids des activités relevant de la Ville ou de la Métropole étant très différent au sein de chaque département, c'est cette clé « activités » qui a été retenue et qui est donc distincte pour chaque DGA en fonction de celles qu'il encadre.

A l'occasion de la deuxième étape de mise en œuvre, en début d'année 2017, la mutualisation de deux entités a été étendue au-delà des postes de direction et une clé de répartition basée sur le nombre de postes permanents a été adoptée et fixée à 50 %.

Toutefois lors de la troisième phase de mutualisation, appliquée à des services et effectifs beaucoup plus étendus, tels que ceux des directions des ressources humaines, est apparu que cette clé basée sur le nombre de postes permanents ne serait pas la plus opérante.

En effet la structure des effectifs, au-delà du nombre d'agents, pouvait s'avérer différente au regard notamment du nombre de postes relevant de chaque catégorie, un poste de catégorie A n'ayant pas le même poids financier qu'un poste de catégorie C.

Il a donc été décidé de réajuster les modalités de détermination des clés de répartition en les basant sur la masse salariale afférente aux postes permanents de chaque collectivité versés au service commun.

Il est prévu dans les conventions que les clés de répartition de la masse salariale ne sont pas figées et peuvent être réévaluées au regard notamment des éventuelles évolutions des activités.

Outre les clés de répartition, dont les modalités de détermination évoluent donc pour s'adapter à la progression des services communs mutualisés afin d'assurer l'objectif

de neutralité des charges financières, cette neutralité est garantie par le fait que les mutualisations s'effectuent à effectifs constants, sans création de postes.

Le seul surcoût inhérent à la création de services communs entre la ville et la Métropole est en conséquence, comme susmentionné, celui résultant de l'application du droit d'option prévu par la réglementation.

|

5/ Perspectives pour 2018

Au vu des actions de coopération conduites au sein de la coopérative de services, il est proposé de les déployer plus avant avec les communes volontaires et qui souhaitent s'impliquer dans l'animation des équipes projets et des réseaux thématiques.

Il est également proposé de poursuivre la démarche d'évaluation engagée action par action en 2017, l'élaboration des indicateurs étant clairement établie dans les feuilles de route des équipes projets.

De nouvelles actions sont en cours de réflexion au plan technique au sein des équipes projets. Elles sont proposées au débat pour déterminer s'il est opportun de les intégrer au schéma de mutualisation en 2018, celui-ci pourra alors faire l'objet d'un avenant.

- **Sport** : comme vu dans le focus n°5, le schéma de mutualisation comporte une fiche action intitulée « Rayonnement territorial des événements sportifs métropolitains ». En 2017, la réflexion s'est enrichie et il est proposé un projet d'élaboration d'une cartographie des équipements sportifs et des politiques sportives à l'échelle du bloc communal. Ce recensement permettrait de partager une connaissance fine de l'ensemble des équipements sportifs et des pratiques sportives au niveau du bloc communal, de rechercher une meilleure complémentarité dans l'utilisation des équipements d'assurer une meilleure cohérence territoriale pour l'implantation de nouveaux équipements sportifs structurants/intercommunaux/communaux.
- **Culture** : Constatant la multiplication des demandes de tournages sur son territoire, la ville de Montpellier a posé les jalons d'une politique attractive en créant un bureau d'accueil des tournages. Conscients des retombées économiques, culturelles et d'image des projets accueillis ainsi que de l'intérêt communautaire de ce dispositif, Montpellier Méditerranée Métropole propose de créer un bureau d'accueil des tournages métropolitain pour coordonner sur le territoire de la métropole les différentes demandes émanant du tissu audiovisuel et cinéma, conseiller et accompagner les communes en la matière.

En ce qui concerne la convergence des services de la Ville et de la Métropole, l'année 2018 sera l'occasion de finaliser la mutualisation des fonctions ressources (affaires juridiques, finances, moyens généraux et techniques, patrimoine immobilier) et d'une partie des services opérationnels en charge des sports.

|

Annexe 1

Les actions du schéma en 2015

	Pratiques de coopération existantes	Coopérations prospective
Fonctions ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme e-administration (Fiche 1) - Plateforme e-marchés (Fiche 2) - Plateforme e-services (Fiche 3) - Réseau thématique Finances et fiscalité (Fiche 4) - Groupements d'achat (Fiche5) - Archives (fiche 7) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique affaires juridiques (fiche 1) - Mutualisation des moyens et services informatiques (fiche2) - Réseau thématique RH (fiche3) - Réseau thématique communication (fiche 4)
Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement territorial des évènements culturels métropolitains (fiche 12) - Rayonnement territorial des évènements sportifs métropolitains (fiche 13) - Valorisation des produits locaux, fêtes et traditions locales (fiche 14) - Offre culturelle pour les 11-17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique périscolaire (fiche 7) - Gestion des risques et des évènements de sécurité civile (fiche9) - Mutualisation des salles de spectacle (fiche 11) - Réseau thématique enseignement musical (fiche 12)
Aménagement et développement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - PCAET (fiche 8) - SIG intercommunal (fiche 9) - ADS(fiche 10) - Coopérations communes-métropole en aménagement opérationnel (fiche 11) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique Aménagement (fiche5) - Stratégies partagées d'action foncière (fiche6)
Interventions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des équipements climatiques (fiche 6) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique accessibilité (fiche8) - Réseau thématique espaces verts (fiche 10)

Annexe 2

Les fiches bilan par action

Rappel : La métropole propose aux communes des services informatiques sous la forme de 4 plateformes mutualisées : e-administration, e-marchés, e-services, open data. Elles permettent aux communes de bénéficier de niveaux de services à des coûts limités, de répondre à des obligations légales et de ne pas faire porter aux communes les contraintes techniques et juridiques liées à la mise en place de ces solutions numériques.

1. Etat d'avancement de l'action en 2017

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 - Déploiement des 3 plateformes e-administration, e-marchés, e-services sur de nouvelles communes volontaires.
	2 - Evolution des plateformes afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités pour prendre en compte les nouveaux besoins exprimés par les communes.
	3 - Déploiement d'une nouvelle plateforme mutualisée Open Data pour enrichir les données du territoire à l'échelle du bloc communal.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 31 (en 2016 : 31)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – <u>Réunion dédiée 'Mutualisation des services informatiques'</u> en mars 2017 avec les DGS et/ou les responsables informatiques des communes : 15 communes étaient représentées pour partager l'avancement et les perspectives d'évolution des 4 plateformes mutualisées par rapport aux besoins des communes. Un point d'avancement sur le Schéma d'Aménagement Numérique a également été partagé.
	2 – <u>Plateforme E-Services</u> : déploiement de nouveaux services et entrée de 2 nouvelles communes dans la plateforme pour un déploiement sur 21 communes au total (contre 15 en 2016). Projet d'élaboration d'une convention pour présenter le catalogue des nouvelles fonctionnalités (participation financière en fonctions des choix opérés par chaque commune) en complément de la convention existante (participation forfaitaire de chaque commune pour l'accès aux modules basiques).

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	3 – <u>Plateforme E-marchés</u> : 30 communes participent à la plateforme mutualisée e-marchés de dématérialisation des marchés publics.
	4 – <u>E-administration</u> : 25 communes sont déjà membres de la plateforme pour la dématérialisation des échanges comptables, le contrôle de la légalité... En 2017, un déploiement en test sur 3 communes a été lancé sur un nouveau module de convocation dématérialisée des élus.
	5 – <u>Logiciel de gestion des marchés publics mutualisé</u> : Mise en place d'une procédure de dialogue compétitif avec groupement de commandes de 18 communes pour l'acquisition du logiciel de marchés publics opérationnel courant 2018 (en cours).
	6 – <u>Open data</u> : Mise à disposition gratuite de la plateforme aux communes par la métropole. Structuration du nouveau fonctionnement et du processus de collaboration avec les communes (données disponibles, règles de collecte des données, processus de mise à disposition et d'offre de service)
	7 – Déploiement de la fibre dans le cadre du SDAN (Schéma directeur d'aménagement numérique).
	8 – Mise en synergie de cette action avec l'action prospective sur la 'Mutualisation des moyens et services informatiques' : optimisation du fonctionnement, création d'une dynamique d'ensemble sur le sujet 'numérique'.
Difficultés rencontrées	Réorganisation des services informatiques issue de la démarche de convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier.

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	<i>Partiellement atteints</i>	Atteints 😊	Commentaires éventuels : /
		X	

Nom de l'Indicateur	Nombre d'utilisateurs quotidien de la plateforme e-administration	Nombre de jeux de données publiés sur la plateforme Open data	Nombre de télé-services publiés sur les plateformes communales	Nombre de réunions de l'équipe projet
Evaluation 2017	65	500	210	5

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Généralisation de la mise à disposition de l'outil de convocation dématérialisée des élus à l'ensemble des communes	1- Continuer à rechercher la baisse de coûts grâce aux groupements d'achat
2- Déploiement du logiciel de gestion des marchés publics mutualisé pour les communes volontaires	2- Structurer / (innover ?) les modèles juridiques et économiques associés à la coopérative numérique
3- Renouvellement de la convention e-services avec élaboration et diffusion d'un catalogue de prestations d'évolutions des fonctionnalités à proposer aux communes	

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
➤ L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
➤ L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
➤ L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
➤ L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
➤ L'action a un effet direct sur les usagers	3
➤ La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Fiche N° 5	Groupements d'achat
-------------------	----------------------------

Rappel : Cette action vise à créer et développer des groupements de commande pour le plus grand nombre de communes afin de réaliser des économies d'échelle, de sécuriser et standardiser les procédures.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Développer le nombre des groupements.
	2 – Développer la coopération de service par la mise en place de réunions plus régulières, une définition concertée des besoins des communes en amont, le renforcement du suivi via les services des communes membres.
	3 – Accroître la sécurisation juridique et l'optimisation des achats.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 24

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Dialogue approfondi avec les sociétés titulaires des marchés soulevant des difficultés dans l'exécution (délais de livraison, prise de commande, facturation ..)
	2 – Mise à jour régulière des documents d'exécution des marchés sur la plateforme collaborative Alfresco, et mise à disposition au bénéfice des communes de modèles de cahier des charges et d'informations techniques.
	3 – Mise en œuvre d'une politique de sourcing par la Métropole permettant aux communes d'être informées des prix pratiqués dans un domaine précis (ex : véhicules).
	4 – Association des communes membres aux analyses techniques des offres.
	5 – Renforcement du dialogue avec les communes volontaires et partage d'expérience accrue par la tenue de réunions régulières entre référents.
Difficultés rencontrées	<p>Difficulté d'implication des communes : moindre participation des communes aux réunions.</p> <p>Des groupements de commande traités directement dans les directions opérationnelles ne sont pas suivis par l'équipe projet 'Achat' (informatique, logiciel dette). Cette difficulté pourra être levée en instaurant des échanges plus réguliers entre les directions commanditaires et l'équipe projet Achat du schéma de mutualisation.</p>

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	Partiellement atteints 😞	Atteints 😊	Commentaires éventuels : /
	Définition concertée des besoins	Réunions plus régulières Sécurisation juridique	

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions du GT Achat	Nombre de groupements d'achats	Nombre de marchés (lots)	Volume financier estimatif annuel €HT	Nombre de communes bénéficiaires
Evaluation 2017	5	13	40	4.978 099€	24 et 3 CCAS

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
<p>1 – Poursuivre les groupements de commandes en améliorant la définition des besoins et la stratégie d'achat en associant les communes tout au long de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sourcing - Instauration de rapports plus collaboratifs entre les coordonnateurs de groupement et les communes. - Consultation des utilisateurs et/ou techniciens des communes - Construction collaborative des cahiers des charges, des BPU et DQE 	<p>1 – Suivi de l'évolution des procédures de groupement par voie informatique (mail ou plateforme)</p>
<p>2 – Mobilisation d'un plus grand nombre de communes au sein du GT Achat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions du GT Achat - Instauration de réunions à thèmes - Invitation des techniciens ou utilisateurs (proches du terrain à aux réunions du GT. (quelles attentes ? quelles difficultés ?) - Envoi du compte rendu à toutes les communes. 	<p>2 – Analyse commune par commune des conditions d'exécution des marchés</p>

/	3 – Création d'un réseau d'échange et d'entraide par mail entre les membres du GT Achat, en y intégrant les référents des 31 communes de la Métropole.
<i>Proposition d'ajustement de l'action</i> : Vers un réel outil de coopération territoriale au service de chacune et de toutes les communes, plus proche du terrain.	

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Fiche N° 6	Convention de maintenance des équipements climatiques de Montpellier 3M par l'atelier chauffage de la Ville de Montpellier
-------------------	---

Rappel : Cette action vise à optimiser la consommation d'énergie des équipements, optimiser les dépenses publiques et améliorer la qualité de service.

1. Etat d'avancement de l'action en 2017


Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Mutualisation par la création d'un service énergie commun entre la Ville de Montpellier et la Métropole
	2 – Coopération du service pour les autres communes de la Métropole

Nombre de communes participant à l'équipe projet : Ville de Montpellier et 3M

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet :

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Optimisation en continu des consommations d'énergie de chauffage et de climatisation des bâtiments de 3M.
	2 – Réactivité des interventions de dépannage.
	3 – Réunions de coordination régulières entre l'atelier chauffage et 3M.
Difficultés rencontrées	Mutualisation en cours

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	<i>Partiellement atteints</i> 	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels :
	X		/

Nom de l'Indicateur	/Non renseigné
Evaluation 2017	/Non renseigné

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Mutualisation par la création d'un service commun	1 – Elaboration du service commun suivant lettre de mission
2 – Coopération du service pour les autres communes de la Métropole	2 – Réflexion à engager sur les modalités de coopération selon les attentes et besoins des 30 autres communes (modalités à définir, maintenance en régie, conseil pour le suivi d'exploitation, conseil pour des marchés de travaux chauffage – ventilation - climatisation...)
3 – Coopération du service pour les autres communes de la Métropole	3 – Calibrage des moyens humains à mettre en place pour répondre aux besoins identifiés

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	-
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	-
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	-
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	-
L'action a un effet direct sur les usagers	1
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	-

Rappel : La métropole met à disposition des communes un outil géo-référencé de partage des connaissances à l'échelle intercommunale et propose d'enrichir les services offerts à partir d'une analyse fine des besoins des communes. Elle anime et forme également le réseau des référents SIG des communes.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	<p>1 – Mettre à disposition un outil géo-référencé de partage des connaissances et d'aide à la décision utile aux communes et à la métropole :</p> <p>→ Poursuivre l'évolution de l'architecture du SIG.</p>
	<p>2 – Permettre l'exploitation des données géographiques pour les besoins internes et externe des collectivités – Administrer des référentiels géographiques répondant à ces besoins :</p> <p>→ Elaboration et mise en œuvre d'une offre de service enrichie pour les communes.</p>
	<p>3 – Permettre aux différents acteurs et aux citoyens de consulter des données géographiques intéressant le territoire métropolitain :</p> <p>→ Accès élargi aux citoyens notamment grâce à la plateforme OPENDATA.</p>

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 1

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 31 (en 2016 : 29)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	<p>1 - Déploiement de la visionneuse SIG dans la totalité des 31 communes.</p>
	<p>2 – Evolution de l'architecture du SIG vers une meilleure mutualisation (production de webservices partagés et standards, ouverture au SIG libre QGIS, hébergement des données sur un serveur performant sécurisé et mutualisé...), ouverture et enrichissement avec la composante 3D.</p>
	<p>3 – Enrichissement de l'OPENDATA par les données du SIG métropolitain et celles issues de contributions citoyennes à travers l'outil libre de contribution OPEN STREET MAP permettant aux agents des communes, aux partenaires et aux citoyens de saisir et de partager une information géoréférencée libre de droit sur notre territoire.</p>
	<p>4 – Préparation de la mutualisation des services SIG de la Métropole et de la Ville de Montpellier à travers de nombreux séminaires dans le</p>

	cadre d'une démarche de convergence.
	5 – Continuité des actions de formation, d'accompagnement et de support aux communes.
Difficultés rencontrées	Manque d'effectifs SIG (résolu en 2018 dans le cadre de la démarche de convergence des services Ville et Métropole)

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont				
<i>Pas atteints</i>	Partiellement atteints 😞	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels :	
	X		L'ensemble des objectifs est atteint à l'exception de la mise en œuvre d'une offre de service enrichie pour les communes qui sera programmée dans le cadre de la mutualisation opérationnelle des services SIG de la Ville et de la Métropole en 2018.	

Nom de l'Indicateur	Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Budget Concerné	Nombre de réunions
Evaluation 2017	31	50 (Communes, région, département, état, associatif, régie, aménageur, start-up, CNES...)	70 000 Euros environ (50000 euros en 2016)	10 (Club Utilisateurs, groupe de travail, réunions partenariales, séminaires...)

Nom de l'Indicateur	Nombre de personnes formées	Nombre de données géo référencées ouvertes (OPENDATA)	Nombre de Lettres d'information du SIG
Evaluation 2017	80 (formations visionneuse SIG, ARCGIS et sémiologie graphiques)	800 80 % des données de l'OPENDATA sont des données géo référencées	2

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Elaboration d'une offre de service enrichie pour les communes	1 – Mise en œuvre opérationnelle d'un service SIG mutualisé
2 – Propositions pour l'administration d'un référentiel grande échelle (topo, Plan de Corps de Rue Simplifié)	2 – Réactualisation d'un protocole de gestion partagée de l'information géographique ouvert aux communes
3 – Transfert du patrimoine de données de la Ville de Montpellier dans l'architecture du SIG centralisé	3 – Réactualisation d'un Comité de Pilotage ouvert aux communes

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	2
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Rappel : Cette action vise à développer les coopérations entre la Métropole et les communes en matière d'action culturelle même si les communes restent souveraines dans le choix de leur politique culturelle. Elle vise à diffuser et diversifier l'offre culturelle dans les communes de manière à renforcer le maillage intercommunal, à conquérir de nouveaux publics et à assurer la meilleure complémentarité possible entre le rayonnement extérieur de la programmation, des équipements et l'offre de proximité.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Faire connaître les disciplines artistiques, inciter à une pratique culturelle diversifiée, et structurer l'ensemble du territoire métropolitain en événements culturels.
	2 – Approfondir la démarche de démocratisation culturelle et la conquête de nouveaux publics pour les amener vers des activités qui pourraient leur paraître élitistes.
	3 – Aller dans le sens d'un maillage intercommunal plus poussé.
	4 – Engager des collaborations avec la communauté de Communes du Pic Saint Loup.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 2

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 30 (en 2016 : 30)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	<p>1 – Poursuite de la décentralisation des grands festivals dans les communes</p> <p>Festival de Radio France Montpellier Occitanie : 25 communes et 6 500 spectateurs</p> <p>Festival Montpellier Danse : 9 communes et 1 750 spectateurs</p> <p>La Comédie du Livre : rencontres décentralisées organisées dans 10 communes (6 médiathèques et 4 lieux patrimoniaux) : 180 personnes</p> <p>Les Préfaces de la Comédie du Livre (en médiathèques) : 14 communes de la Métropole et 3 communes extérieures concernées (La Grande Motte, Manguio, Teyran) : 2 500 personnes</p>
	<p>2 – Poursuite de la mise en œuvre de festivals thématiques à dimension territoriale</p> <p>La Métropole fait son cinéma : 31 communes, 10 200 spectateurs (plus importante fréquentation depuis la création de la manifestation). Budget : 76 000 €</p>

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	<p>La Métropole fait son cirque : 5 communes ont accueilli des spectacles, en médiathèques et sous chapiteau (et 4 communes des ateliers de pratique), 2 600 spectateurs. Budget : 75 000 €</p> <p>Point fort : Ces 2 manifestations ont enregistré en 2017 leur meilleur taux de fréquentation, ce qui atteste du fait qu'elles se sont inscrites durablement dans le paysage culturel des communes</p>
	<p>3 – Poursuite et densification des animations proposées par les établissements culturels de la Métropole</p> <p>Concerts du Conservatoire : 31 représentations (classique, jazz, spectacles chorégraphiques) dans 15 communes (hors Montpellier) et 8 600 spectateurs.</p> <p>Animations en médiathèques :</p> <p>La Métropole en jeux : 28 communes de la Métropole (+ 4 hors Métro : Carnon, La Grande Motte, Mauguio, Teyran)</p> <p>Festi Petits : 21 communes de la Métropole (+ 4 hors Métro) : 4 000 participants</p> <p>Partir en livre : 14 communes de la Métropole (8 en 2016) : 1 900 participants</p> <p>Conférences des ambassadeurs du musée Fabre : 28 conférences dans 15 communes de la Métropole (certaines ont accueilli 2 conférences) et 4 communes de la Communauté de Communes du Pic Saint Loup (Teyran, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc)</p>
	<p>4 – Elargissement des animations proposées par les établissements culturels au Pôle métropolitain (cf Point 3)</p> <p>Les animations proposées par les médiathèques se sont étendues à une commune de la Communauté de communes du Pic Saint Loup et à 3 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.</p> <p>Conférences des Ambassadeurs du musée étendues à 4 communes de la Communauté de communes du Pic Saint Loup</p>
	<p>5 – Création d'une résidence d'auteurs à Lattara (écrivains, dramaturges)</p> <p>Résidence d'auteurs avec organisation de rencontres dans différents établissements scolaires de la Métropole (Ali Zamir)</p>
	<p>6 – Soutien financier de la Métropole au spectacle vivant dans les communes.</p> <p>FADT mobilisé par la métropole pour les communes : 30 spectacles aidés dans les 8 théâtres du territoire (Budget : 71 110€)</p> <p>Total Festum : contribution au financement de spectacles dans 10 communes (budget : 11 900€)</p>

Difficultés rencontrées	/
--------------------------------	---

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	<i>Partiellement atteints</i>	Atteints 😊	Commentaires éventuels : /
		X	

Nom de l'Indicateur	Nombre de citoyens impactés
Evaluation 2017	<i>38 300 habitants de la métropole ont assisté aux évènements culturels de la métropole dans les communes</i>

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Etude sur les publics empêchés lancée en juin 2017. Résultats attendus pour fin 2017	1 – Mieux adapter l'offre à des publics spécifiques
2 – Intégration des équipements et des manifestations du Domaine d'O à l'ensemble de l'offre culturelle de la métropole	2 – Diversifier l'offre en direction du jeune public sur le territoire
3 – Continuer à organiser des évènements à fort rayonnement et de proximité dans les communes de la métropole	3 – Faire rayonner davantage la résidence d'auteurs du Musée Lattara

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	1
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	2
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3

Rappel : Cette coopération vise à assurer le rayonnement des évènements sportifs au sein du bloc communal afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Elle permet de faciliter la coordination de l'ensemble de la programmation des évènements sportifs et de renforcer le maillage intercommunal.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Développer la politique sportive à l'échelle des 31 communes et faire connaître les disciplines sportives présentes sur le territoire.
	2 – Développer les territoires en équipements sportifs structurants et faciliter l'accès des établissements métropolitains et communaux au plus grand nombre.
	3 – Assurer un rayonnement maximal des évènements sportifs soutenus par la Métropole.
	4 – Soutenir les clubs et actions qui contribuent au rayonnement territorial et au développement du sport pour les habitants de la Métropole.
	5 – Faciliter l'innovation sportive.


Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 30 (en 2016 : 30)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	<p>1 – Développement d'étapes sportives dans les communes de la Métropole en amont de grandes manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 communes concernées par le Trophée Taurin de Montpellier Méditerranée Métropole (budget 50 000€) - 4 communes reçoivent le FISE Métropole avant le FISE World Montpellier (35 000€) - 2 étapes préalables des Masters de Tambourin (2017 : Jacou et Cournonsec (2 000€)) et organisation de la finale des Masters de Tambourin. - Circuit du Marathon de Montpellier sur les communes de Castelnaud-le-lez, Lattes, Pérols (40 000€ au total). - Le critérium des Cévennes. <p>Participation financière de la Métropole, présence logistique et communication en lien avec les communes.</p>
---	---

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	<p>2 – Soutien à des actions qui contribuent au rayonnement territorial dans le cadre du fond spécial sport sur des communes de la Métropole telles que Jacou, Cournonsec, Baillargues, Castelnaud-le-lez, Saint-Georges d'Orques...</p> <p><i>Exemples de soutien financier à destination de manifestation ou clubs sur communes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Premier challenge Montpellier Méditerranée Métropole – catégorie U8-U9 et U11 par le club de Castelnaud – Le Crès Football Club (2000€) - Soutien au club de Horse-ball de St Georges d'Orques (5000€) - Ecole des raseurs de Baillargues (3000€). - Association de wakeboard – Switch to side (Aurélie Gaudet) à Lattes (1000€).
	<p>3 – Développer la natation et le patinage scolaire à l'échelle de toutes les communes de la Métropole. Engagement contractuel avec l'Education Nationale. Suivi des écoles de la Métropole présentes sur les équipements de la Métropole. Exemple : la Patinoire Végapolis.</p>
	<p>4 – Mise en place d'un abonnement à l'association des élus en charge du sport (ANDES) porté par la Métropole pour l'ensemble des communes membres.</p>
	<p>5 – Coupe du Monde féminine FIFA 2019 - Association des communes de la Métropole pour l'accueil des équipes de football féminin dans le cadre des stades d'entraînement.</p>
	<p>6 – Soutien au fonctionnement de clubs de haut niveau sur le territoire des communes de la Métropole (hors Montpellier) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basket Lattes (BLMA) - Kite and Wake Maguelone (KWM) – Festikite - Pérols kick boxing - <u>11 clubs de tambourin des communes de la Métropole</u> - Montpellier Volley Université Club – Castelnaud le Lez
Difficultés rencontrées	/

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
Pas atteints	Partiellement atteints	Atteints 	Commentaires éventuels :
		X	

Nom de l'Indicateur	Nombre de communes (clubs, associations) soutenues par 3M pour le développement d'actions sportives en 2017	Nombre de grands événements réalisés et ou soutenus par 3M sur le territoire de plusieurs communes de la Métropole	Sommes investies dans le cadre du Fonds spécial sport au soutien de manifestations sportives communales hors Montpellier	Sommes investies dans le cadre du fonctionnement de clubs de haut niveau hors Montpellier
Evaluation 2017	17	5	16 000€	1 900 000€

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
Continuer à organiser des événements à fort rayonnement et de proximité dans les communes de la métropole	Constituer un groupe de travail Sport au niveau des DGS

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	3
L'action a un effet direct sur les usagers	3
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3

Rappel : Cette action vise à envisager de façon globale et cohérente les manifestations locales et à valoriser les produits, traditions et savoir-faire locaux. Elle permet également de penser et de décentraliser une offre d'animation dans les communes et au plus près des populations (fête tomate, truffe...).

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Priorisation de la feuille de route : construction d'une base de données mutualisée des producteurs, prestataires, logistique, animations... pour faciliter tant l'organisation des fêtes par les communes que pour valoriser les produits locaux.
	2 – Elaboration d'une charte Métropole/communes sur la base d'un cahier des charges définissant les critères de labellisation d'une manifestation destinée à valoriser les produits locaux.
	3 – Produire un agenda mutualisé des manifestations.
	4 – Améliorer la valorisation des événements et initiatives autour des traditions, produits et savoir-faire locaux en favorisant les synergies avec l'Office de Tourisme métropolitain pour la création de circuits thématiques (guide interactif des circuits alimentaires de proximité...).


Nombre de communes participant à l'équipe projet : 12

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 31 (en 2016 : 31)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Lancement de la démarche BoCal (Bon et Local) en partenariat avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et l'Agglomération du Pays de l'OR pour la promotion des produits et savoir-faire locaux en matière d'alimentation (hors fêtes locales et traditions)
	2 – Mise en ligne de la plateforme https://bocal.montpellier3m.fr/ renseignée directement par des référents techniques de chaque commune de la Métropole et proposant : <ul style="list-style-type: none"> - Un guide des points de vente géo localisés, - Un agenda mutualisé des événements (fêtes du terroir, marchés, dégustations, conférences-débat, ateliers et autres chantiers paysans organisés sur le territoire),

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	- Un guide des circuits courts disponible aussi en version papier aux Guichets uniques de la Métropole.
	3 – Confirmation d'une vraie attente des communes pour aller plus loin dans la coopération et la dynamique d'ensemble : mutualisation des moyens (approche transversale et organisation globale), extension aux savoir-faire non alimentaires, articulation avec partenaires (office du tourisme, chambres et organisations professionnelles...).
	4 – Lien avec les fiches 12 ' <i>Rayonnement territorial des événements culturels métropolitains</i> ', 13 ' <i>Rayonnement territorial des événements sportifs métropolitains</i> ' et 15 ' <i>Offre culturelle pour les 11-17ans</i> ' du schéma de mutualisation.
Difficultés rencontrées	Positionnement thématique à mettre en corrélation avec les enjeux politiques, préalable indispensable à toute mise en œuvre Nécessité d'arbitrage, de priorisation et de mise en phase objectifs/moyens.

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	Partiellement atteints 	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels : /
	X		

Nom de l'Indicateur	Nombre d'exemplaires de guide papier diffusés	Nombre de fêtes du terroir avec présence de la camionnette customisée 'Bocal'
Evaluation 2017	<i>20 000</i>	<i>Sur T4 2017 : 4</i>

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
<i>Proposition d'ajustement de l'action : Levée des difficultés 2017 ou stand-by sur cette thématiques</i>	

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	1
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Rappel : Cette coopération préexistante à la mise en place de la coopérative de services vise pour les communes à accéder à des offres intercommunales ne pouvant être portées par une commune seule, à permettre la diversification des offres, à réduire les coûts de gestion pour les communes tout en amenant de nouveaux publics vers les établissements culturels.

1. Etat d'avancement de l'action


Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 - Organiser et développer les sessions de pratiques culturelles à destination des publics jeunes des communes.
	2- Proposer un projet de convention entre la Métropole et les communes volontaires dans le but de formaliser l'intervention de la métropole, le rôle des communes et d'aller vers une harmonisation des pratiques tarifaires pour l'offre culturelle au bénéfice des 11-17 ans.
	3- Augmenter la participation et l'implication des publics jeunes sur des parcours culturels au-delà d'activités culturelles ponctuelles.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 5

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 7 (en 2016 : 11)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 - De Janvier à octobre 2017 : organisation de 9 sessions de pratiques culturelles accueillies sur 3 communes (Juvignac, Grabels, Lavérune) et ouverture aux communes de : Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel-les-Montpellier, Pignan, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas, Saussan, Grabels, Juvignac,
	2 – Mise en place d'un séjour jeunes de pratiques artistiques « Arts du cirque et Théâtre » sur l'été 2017. Durée : une semaine complète.
	3 – Initiation à des projets de création artistiques par les jeunes en continuité des sessions.
	4 – Projet de conventions Métropole/communes finalisé en attente d'arbitrage.
Difficultés rencontrées	Lancement d'une démarche d'évaluation interne de l'action avec maintien a minima du dispositif d'où une baisse des jeunes bénéficiaires de l'action (de 150 en 2016 à 89 en 2017).

2. Evaluation 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
Pas atteints 	<i>Partiellement atteints</i>	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels : /
X			

Nom de l'Indicateur	Nombre de communes bénéficiaires	Nombre d'acteurs associés	Population couverte
Evaluation 2017	<i>Proposé à 11 communes.</i> Participants issus de 7 communes	<i>3 Associations partenaires des sessions organisées</i>	<i>89 jeunes de janvier à août 2017 sur des sessions de 15h</i> <i>Soit 1335 heures de pratiques culturelles</i>

Nom de l'Indicateur	Budget concerné	Nombre de réunions	Nombre de disciplines différentes
Evaluation 2017	<i>Budget 2017:</i> <i>Janvier à août 2017 :</i> 6 724 €	<i>0 en groupe projet</i> <i>3 en coordination sur les territoires</i>	<i>3 disciplines artistiques :</i> <i>Cirque / Théâtre / Danse Hip-Hop</i>

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 - Finaliser l'évaluation interne du dispositif	
2 - Arbitrage pour maintien ou non de cette action dans la coopérative de services	

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Mise en sommeil en 2017, cette action de coopération a concrètement démarré mi 2017.

1. Etat d'avancement de l'action en 2017

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Sur la base du volontariat, mettre en réseau des référents juridiques et marchés publics des communes, de la ville de Montpellier et de la Métropole afin de partager les compétences et les expertises dans les domaines du juridique et des marchés publics pour lesquels la technicité augmente régulièrement.
	2 – Faciliter l'accès des communes à l'information et à la veille juridique réalisée par la Métropole.
	3 – Organiser des rencontres ponctuelles ou récurrentes avec des spécialistes en fonction des besoins exprimés par les communes.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 10 (en 2016 : non démarré)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Lancement de la 1 ^{ère} réunion du réseau des référents juridiques des communes, de la Ville de Montpellier et de la Direction des Affaires juridiques et des Marchés publics de la Métropole. Objectifs : connaître les référents au sein des communes, préciser les organisations au sein des communes et de la Direction Mutualisée DAJMP de la Métropole, préciser les attentes et les thèmes prioritaires, échanger sur un projet partagé.
	2 – La DAJ Mutualisée Métropole/Ville de Montpellier a inscrit la coopérative de services dans ses missions. Il ne s'agit pas d'une prestation de services aux communes mais d'un appui, d'une expertise et d'un point d'entrée vers d'autres directions de la métropole sur des problématiques juridiques rencontrées par les communes. Volonté commune de partager des méthodes (DSP, assurances, contentieux...), des modèles de cahiers des charges, de délibérations, des baux...
	3 – Permettre l'accès aux communes à la veille juridique (JurisInfo) réalisée mensuellement par la DAJMP
Difficultés rencontrées	/

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	<i>Partiellement atteints</i>	Atteints 😊	Commentaires éventuels : /
		X	

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions	Nombre de communes volontaires présentes dans le réseau	Nombre de jurisInfo mis à disposition des communes
Evaluation 2017	<i>2 (1 équipe projet et 1 avec les référents juridiques des communes)</i>	10	5

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Structurer et élargir le réseau des référents RH à plus de communes volontaires	1 – Identifier tous les interlocuteurs dans les communes
2 – Organiser des rencontres avec des spécialistes ou des institutions (exemple : contrôle de la légalité)	2 – Bâtir un réseau d'échange et d'expérience qui fonctionne de façon souple
3 – Diffusion et mises en partage de notes juridiques en veillant à la confidentialité	3 – Développer l'entraide entre membres du réseau en questionnant librement le réseau

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	3
L'action a un effet direct sur les usagers	1
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3

Rappel : Cette coopération vise à mutualiser des moyens et services en matière informatique à travers la mise en place :

- de groupements de commandes (logiciels, matériel informatique),
- de prestations d'administration réseau, maintenance des serveurs, stockage de données et
- d'un service de conseil auprès des communes : préconisations techniques...

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1- Travailler sur la mutualisation de certaines actions comme les serveurs ou les formations logiciels métiers pour les agents des communes.
	2- L'élaboration et la diffusion d'un questionnaire de recensement des besoins auprès des 31 communes fin 2016 a permis de préciser les besoins des communes. Il ressort que les communes sont bien équipées. En revanche, elles ont des besoins significatifs sur la mutualisation des serveurs et sur des formations mutualisées sur des logiciels pour leurs agents. Elles ont également souhaité travailler sur la question de l'équipement informatique dans les écoles.
	3- Mise en place d'une action coordonnée avec le groupe de travail ' <i>Réseau thématique RH</i> ' pour élaborer un cahier des charges afin de mettre en place des formations mutualisées sur les logiciels de bureautique pour les agents communaux.


Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : NR (en 2016 : NR)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Lancement d'une expérimentation sur la création d'un « Label Ecole numérique » en partenariat avec le Rectorat. Un groupe de travail piloté par la Direction des Services Informatiques de la Ville de Montpellier et 9 communes travaillent à la définition des critères de labellisation et des bonnes pratiques d'utilisation du numérique dans les écoles avec les référents 'éducation' des communes et modalités d'instruction du label => Mise en place du label pour la rentrée 2018 pour les communes volontaires.
	2 – Besoin de matériel informatique dans les écoles de la métropole : réflexions et identification de partenaires pour mettre en place un réseau de don d'équipements dans les écoles

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	communales.
	3 – Stockage des données : analyse des besoins des communes en matière de serveurs de stockage et de sauvegarde, recensement des solutions techniques en cours par la Direction des Services Informatiques (DSI) de la Ville de Montpellier pour répondre aux besoins des communes. Un groupe de travail piloté par la DSI et 5 communes a été mis en place.
	4 – Formations mutualisées en bureautique : prise en charge de l'élaboration du groupement de commandes par la DRH 3M.
Difficultés rencontrées	Réorganisation des services informatiques issue de la démarche de convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier.

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	Partiellement atteints 	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels : /
	X		

Nom de l'Indicateur	Nombre de communes participant au groupe Labélisation	Nombre de communes participant au groupe Stockage	Nombre de réunions des groupes projets
Evaluation 2017	9	5	7

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Finalisation de la démarche de labélisation « écoles numériques » et lancement de l'expérimentation avec les communes volontaires	1 – Améliorer l'expertise/conseil auprès des communes
2- Définition de l'architecture de stockage et élaboration d'une offre de services packagées aux communes	2- Faire vivre le réseau des référents informatiques métropole/ville/ communes
3- Mise en place de la formation mutualisée sur les logiciels bureautiques pour les agents des communes qui le souhaitent	

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	3
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	2

Rappel : Cette action vise à créer un réseau des référents RH des communes, Ville de Montpellier et Métropole pour partager les bonnes pratiques et mettre en place des actions mutualisées en matière de formation. Elle vise à partager les expériences et les expertises en matière d'environnement professionnel, recrutement et concours, carrières, paye... et à réaliser des achats groupés de formation.

5. Etat d'avancement de l'action en 2017

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1- Développer les formations mutualisées au bénéfice des agents communaux, à partir de l'analyse des besoins en formations exprimés par les communes et identifiés comme prioritaires par le Réseau fin 2016.
	2 - Mise en place d'achat groupés de formation
	3 – Faire vivre le réseau des référents RH par la mise en place de temps d'échanges et de co-construction. Exemple : Projet d'une « CV-thèque » commune entre la métropole et les communes pour partager les profils de postes et les candidatures.
	4 – Mise en œuvre de formations en UNION réservées aux communes du Réseau répondant aux besoins identifiés en 2016.
	5 – Ouvrir l'accès à l'ensemble des référents RH des communes à la veille juridique mensuelle réalisée par la Direction des Affaires Juridiques de la Métropole.
	6 – Mettre en place une formation transversale à destination des co-pilotes (Cadres métropolitain, ville et DGS) intervenant dans le déploiement de la coopérative de services aux communes en collaboration avec le CNFPT.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : **3**

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet :

- **En 2017** : 31 communes (participation aux formations en Union, diffusion des comptes rendus des réunions, réseau d'entraide par mail,) et 18 en présentiel (les 5 réunions annuelles du Réseau),
- **En 2016** : 23 communes en présentiel (réunions du Réseau)

**Points forts
identifiés
d'avancement de
l'action en 2017**

1 – Les formations mutualisées réalisées en UNION en 2017 :

94,5 jours de formations en UNION ont été réalisés par le CNFPT en 2017 au bénéfice de la Métropole et de ses 31 communes (quota 2017 de 80 jours + 14,5 jours supplémentaires octroyés car non utilisés par les autres groupements de collectivités du département). Près de 180 agents des communes ont bénéficié de ces formations mutualisées.

Les formations en Union imaginées et/ou sollicitées par le Réseau ont toutes été réalisées grâce à l'implication active du CNFPT et des communes du Réseau volontaires pour être « Chefs de file » (Le Crès, Vendargues, Prades-le-Lez, Lattes, Montpellier, Baillargues) :

- *Sensibilisation des managers à la prévention des risques professionnels (16 communes + 3M – 97 agents)*
- *Sécurité des fêtes votives (5 communes – 15 agents)*
- *Prévenir les douces violences dans les pratiques professionnelles (5 communes, 21 agents)*
- *Assertivité (8 communes + 3M – 17 agents)*
- *Les contractuels de droit public et droit privé, l'entretien professionnel (évaluateurs, évalués) (17 communes -26 agents)*
- *Le temps du repas*

Le Réseau RH a également bénéficié de formations en Union qui lui ont été ouvertes par le CNFPT en lien avec la collectivité référente à l'origine de la demande (Ville de Montpellier, Métropole, autres communes de la Métropole).

Au total, 24 formations en Union ont été réalisées sur le territoire de la Métropole en 2017

2 – Développement des groupements d'achat en matière de formations mutualisées

- Recensement des besoins des communes en matière de formation aux outils bureautique des agents des communes (formation considérée comme prioritaire). 16 communes sont intéressées représentant 191 agents communaux pour Excel et 161 pour Word.

Compte tenu du volume d'agents communaux concernés, ce groupement d'achat sera porté par Montpellier Méditerranée Métropole pour le compte des communes. Un recensement complémentaire est en cours pour évaluer la demande au niveau de la Ville de Montpellier et de la Métropole.

Cette formation mutualisée se déroulera sur plusieurs années. Il est proposé de la conduire via une solution mixte : achat groupé + formation en intra (par les formateurs Montpellier / Métropole).




Les solutions techniques sont conduites en étroite collaboration avec l'équipe projet sur la mutualisation informatique.

- Projet d'achat groupé proposé par la ville de Lattes d'une formation d'artificier (Lattes, Pérols, Grabels).


3 – Temps d'échanges et de co-construction autour des

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	<p>thèmes suivants :</p> <p>L'entraide, la solidarité, au sein du Réseau RH est une réalité : partage d'informations et de documents, questions / réponses échangées chaque semaine par mail sur de multiples sujets RH.</p> <p>Les thèmes majeurs traités en réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles orientations du CNFPT en matière de formations et les projets de formations en UNION. - La nouvelle convention de médecine préventive du CDG 34 : le Réseau se positionne comme un nouvel interlocuteur pour défendre les intérêts des communes. - Les enjeux et le déroulement des entretiens professionnels, le projet de création d'une banque d'objectifs annuels, la cv-thèque. - Le Guichet Unique dans les communes : la réalité du terrain, les évolutions.
	<p>4 – Diffusion par mail au Réseau RH des offres d'emplois et mise à disposition sur Alfresco de la veille juridique par la Métropole.</p>
Difficultés rencontrées	<p>Difficulté à réunir les 31 communes de la Métropole</p>

6. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
Pas atteints 	Partiellement atteints 	Atteints 	Commentaires éventuels :
<p>1 – Formation des copilotes du schéma car suite à la réunion plénière des pilotes, il a été décidé de ne pas la mettre en place car non prioritaire</p>	<p>2 – Réalisation d'achats groupés</p>	<p>3 – Temps d'échanges et de co-construction, entraide.</p> <p>4 – Formations en UNION</p> <p>5 – Diffusion des offres d'emplois et de veille juridique par la Métropole</p>	<p>Les communes sont actrices à part entière du Réseau RH.</p> <p>Grande réactivité du réseau d'entraide <i>mail</i> (solidarité)</p> <p>Montée en compétence des membres du Réseau RH</p> <p>Le CNFPT est un partenaire essentiel du Réseau, présent systématiquement aux réunions.</p> <p>Retours très positifs des nouveaux participants sur leur intégration au sein des réunions Réseau.</p>

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions du groupe de pilotage	Nombre de réunions du réseau	Nombre de communes présentes aux réunions du réseau	Fréquence des échanges mails au sein du réseau (collaboration facile et régulière)	Taux de réponse apportée / question posée par mail	Taux de réponse favorable des partenaires invités par le Réseau
Evaluation 2017	4 réunions en présentiel 1 réunion par téléphone	5	18 sur l'année (12 communes en moyenne par réunion)	Quotidienne à hebdomadaire	100%	100%

Nom de l'Indicateur	Nombre de formations en Union demandées par le Réseau et nombre de formations ouvertes au Réseau	Nombre de jours de formations en Union réalisées par le CNFPT pour les communes de la Métropole	Nombre de communes ayant bénéficié d'au moins une formation en Union	Nombre d'agents ayant bénéficié des formations en Union (31 communes + Métropole)	Niveau de satisfaction du Réseau / qualité des formations
Evaluation 2017	7 demandées 24 ouvertes	93,5 jours	27	800 à 900 agents	

7. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
Organisation de certaines formations en Union (CNFPT) par pôles territoriaux en vue de limiter les déplacements des agents et favoriser les inscriptions	Planification annuelle des réunions du Réseau pour réussir à réunir le plus de communes possibles
Réalisation d'achats groupés pour les formations hors CNFPT	Echanger avec les autres réseaux et actions du schéma
Maintien du cap donné au Réseau RH (avec confiance, dynamisme, échanges, solidarité etc...).	

8. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	2
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	3
L'action a un effet direct sur les usagers	1
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3,5

Rappel : Il s'agit de mobiliser et de mettre en réseau les chargés de communication des 31 communes de la Métropole pour favoriser le partage d'informations et de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'outils et de projets de communication communs au sein du bloc communal.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Identifier les fournitures ou services, sans enjeu politique, susceptibles de faire l'objet de groupements de commandes afin de renforcer, vis-à-vis des fournisseurs, la capacité de négociation des communes, notamment les plus petites.
	2 – Imaginer et développer des outils ou plateformes de partage ou diffusion d'informations pour des besoins communs : agenda des événements, travaux / voirie, guichets uniques...
	3 – Travailler sur un référentiel commun favorisant une harmonisation des pratiques et une montée en compétence des équipes : vocabulaire, définition des outils et des missions, formations mutualisées, réorganisation des services...

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 2

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : NR (En 2016 : 1)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 - Une réunion du réseau des communicants a été organisée, le 23 février 2017, à Saint-Jean-de-Védas. Une quinzaine de communes étaient représentées.
	2 – Le groupe de discussion en ligne a généré une trentaine de messages au cours de l'année. Il a permis à la direction de la communication ville / métropole d'échanger avec les 31 communes du réseau sur de nombreux sujets d'intérêt métropolitain : collecte des déchets, journées du patrimoine, Festival de radio France, concertation Scot, 'la métropole fait son cinéma', BoCal 'du bon et du local', recensement des festivités de Noël...
Difficultés rencontrées	/

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	Partiellement atteints 😞	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels : /
	X		

Nom de l'Indicateur	Réunions plénières organisées dans le cadre du réseau des communicants	Nombre de messages échangés sur le groupe de discussion	Nombre de sujets diffusés auprès du réseau par la Dircom métropole
Evaluation 2017	<i>Une réunion en 2017</i>	<i>Une trentaine</i>	<i>Une dizaine</i>

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
/	1 – Elaboration et diffusion d'un questionnaire pour recenser les besoins des membres du réseau en matière de formation mutualisée sur la communication (exemple : rédaction des cahiers des charges, réseaux sociaux...)
/	2 – Travailler en synergie avec le Réseau thématique RH pour proposer la / les formations mutualisées dans le cadre des dispositifs mutualisés de formation mis en place au sein du réseau RH

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	1
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	1
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	1

Rappel : Les objectifs de cette coopération visent la constitution d'un réseau d'échanges et de partages de connaissances afin d'améliorer la cohérence de l'action publique en matière d'accessibilité entre la métropole, la ville de Montpellier et les communes.


1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Elaboration et présentation d'un pré-diagnostic aux communes pour identifier les besoins et les priorités en matière d'accessibilité
	2 – Mettre en place un groupe de travail Métropole – Ville de Montpellier- Communes pour sur les échanges de bonnes pratiques en matière d'accessibilité
	3 – Lancer une réflexion sur l'opportunité de mettre en place une commission intercommunale d'accessibilité

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 1

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	<p>1 – Elaboration et administration d'un questionnaire aux communes pour dresser un premier état des lieux des besoins des communes en matière d'accessibilité et proposer des pistes de coopération envisageables pour les communes volontaires.</p> <p>Multiplicité des problématiques rencontrées par les communes : financières, techniques.</p>
Difficultés rencontrées	Manque de temps et de moyen. Absence de lieu de partage et d'échanges sur les questions d'accessibilité dans la mesure le sujet concerne plusieurs domaines et directions opérationnelles

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
Pas atteints	Partiellement atteints 	Atteints	Commentaires éventuels : /
	X		

Nom de l'Indicateur	Réunions de l'équipe projet	Nombre de communes ayant répondu au questionnaire	
Evaluation 2017	2	15	

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Exploiter le questionnaire et construire un plan d'action intégrant les besoins prioritaires des communes	1 – mettre en place une équipe projet pérenne

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	1
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	1
L'action a un effet direct sur les usagers	1
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	1

Rappel : Cette action vise à mutualiser moyens et services en matière de gestion des risques et des événements de sécurité civile, dans une optique de professionnalisation et de mise en cohérence des pratiques.

1. Etat d'avancement de l'action


Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Mise en place d'un réseau thématique sur les volets de l'action prospective (développement technique, organisation, information préventive des risques majeurs, actions de prévention...), la planification et l'élaboration d'outils d'aide à la décision, la gestion opérationnelle des événements de sécurité civile et le retour d'expériences.
	2 – Mise en place de prestations mutualisées ou groupements de commande (automate d'appel mutualisé, outil de cartographique des axes fermés, SIG métropolitain de gestion des événements de sécurité civile...).
	3 – Accompagnement collectif auprès des communes pour la rédaction, suivi et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde en particulier, et toute action préventive en lien avec sécurité civile en général.
	Mise en place d'un schéma organisationnel (risques et événements) à l'échelle des pôles.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 3

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Identification du diagnostic relatif à l'organisation des compétences métropolitaines pour répondre à une gestion opérationnelle des événements de sécurité civile : mise en place prioritairement d'un schéma organisationnel avec une clarification des rôles (identifier les référents), montée en puissance du dispositif d'astreinte, organisation d'un dispositif de gestion de crise, élaboration d'un plan d'urgence métropolitain. Mise en place en cours par l'équipe projet, basée sur les retours d'expérience.
	2 – Identification du développement de nouvelles compétences et d'assistance auprès des communes : cartographie des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et aide méthodologique à la conception, organisation d'un dispositif d'astreinte, développement de moyens de sauvegarde, accompagnement dans la constitution d'autres plan (plan particulier de mise en sureté, plan d'organisation de mise en sureté, Dicrim...)
Points forts identifiés d'avancement de	3 – Identification d'une mise en synergie des actions à mener concernant le risque inondation, risque incendie et support SIG à la

l'action en 2017 (suite)	conception des cartes soumises à la réglementation.
Difficultés rencontrées	Remobilisation de l'équipe projet à enclencher. Report de l'acquisition d'un automate d'appel mutualisé.

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont				
Pas atteints		<i>Partiellement atteints</i>	<i>Atteints</i>	Commentaires éventuels : /

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions réalisées en 2017
Evaluation 2017	3 réunions (1 réunion de groupe de travail, 2 réunions préparatoire)

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Schéma d'organisation à élaborer	1 – Mise en synergie des différents plans de sécurité (risques inondations, incendie...)
2 – Dispositif d'astreinte	2 – Développement des compétences et de l'assistance à travers les partages d'expériences
3 – Cartographie des PCS communaux (et autres documents) et accompagnement	3 – Désigner un référent métropolitain pour piloter et animer la réflexion avec les communes

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	1
L'action a un effet direct sur les usagers	2
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	1

Rappel : Cette action de la coopérative de services vise à créer un réseau d'experts à l'échelle du bloc communal pour développer une culture commune en matière de création et de préservation des espaces verts favorisant la biodiversité et pour optimiser les modes de gestion par la mise en place de projets communs.

1. Etat d'avancement de l'action


Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Réaliser un diagnostic des besoins des pôles territoriaux sur les questions d'espaces verts par des rencontres entre la Direction Paysage et Biodiversité de la Ville de Montpellier et les pôles territoriaux. Le diagnostic porte sur les problématiques d'organisation, de gestion administrative et technique (0 phyto, gestion de l'eau...)
	2 – Elargir ce diagnostic à l'ensemble des communes afin de partager des méthodes de travail à l'échelle du bloc communal.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 1

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 1 (en 2016 : 0)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Poursuite des rencontres initiées fin 2016 entre la Direction Paysage et Biodiversité de la ville de Montpellier et les pôles de la Direction de l'Action Territoriale => recensement des problématiques rencontrées en espaces verts (organisation, gestion administrative et technique...).
	2 – Envie des acteurs terrain de partager expériences, connaissances, compétences et savoir-faire techniques.
Difficultés rencontrées	Positionnement de la thématique à mettre en corrélation avec les enjeux : besoins et attentes des communes d'une part et vision politique d'autre part. Compétences techniques dispersées au sein des entités Absence de données : cartographie...

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont				
Pas atteints		Partiellement atteints	Atteints	Commentaires éventuels :
X				Pas de sollicitation des communes sur ce sujet en 2017

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions
Evaluation 2017	2

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Réalisation d'une enquête pour cerner les besoins et attentes des communes	1 – Etablir un diagnostic pour l'ensemble des communes.
2 – Création d'un Club 'espaces verts et biodiversité' au sein de la coopérative de services	2 – Développer le partage d'expérience, valoriser les savoir-faire et renforcer la solidarité à l'échelle de la métropole.
3 – Mise à jour de la 'charte de l'arbre' pour une application à l'échelle de la métropole (préconisations techniques pour les projets d'aménagement, intérêt du patrimoine arboré...) pour les communes volontaires	3 - Développer une culture commune en faveur de la biodiversité et de la gestion du patrimoine vert.

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	1
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	1
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	1
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	2

Rappel : Cette action vise à promouvoir une offre culturelle de qualité, cohérente et accessible au plus grand nombre. Elle permet d'améliorer la coordination, la complémentarité de l'offre en contribuant au maillage territorial. Elle permet également d'assurer une plus grande attractivité des salles auprès des compagnies culturelles. Sur le plan financier, elle vise la rationalisation des dépenses par la mutualisation des personnels et des moyens dédiés.

1 – Etat d'avancement de l'action




Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 - Mise en œuvre de la programmation artistique, de la régie technique, de la communication et de la billetterie des salles Agora et Kiasma.
	2 - Conduire une étude sur la mise en réseau des lieux de spectacle vivant sur l'ensemble du territoire

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 2

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : NR

en 2016 : 2

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1. Le chargé de mission recruté dans le cadre d'une convention de gestion entre la Métropole et les communes de Castelnau le Lez et le Cres a travaillé d'une part à la mise en œuvre de l'ouverture de deux salles de spectacles et à la programmation artistique des 2 salles, à la création d'une billetterie et d'une plaquette de programmation communes, au recrutement d'un régisseur commun et d'autre part à une étude de territoire sur l'ensemble des problématiques du Spectacle Vivant sur la Métropole
	2. Grâce au Schéma de mutualisation, lancement d'une étude de mise en réseau des lieux de spectacle vivant sur le territoire métropolitain. 3 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - Rayonner et innover à travers un meilleur maillage territorial - Structurer et renforcer la filière spectacle vivant - Structurer la médiation et la communication grâce à une meilleure connaissance des publics
	3 . Obtention d'une subvention de l'Etat de 5000€ pour la réalisation de l'étude
Difficultés rencontrées	-Travailler avec deux trésoreries principales différentes pour la billetterie commune - Démarrer une activité nouvelle dans chacune des deux communes la même année.

Les objectifs fixés en 2017 sont-ils :			
<i>Pas atteints</i> 	<i>Partiellement atteints</i> 	<i>Atteints</i> 	Commentaires éventuels : L'étude a révélé des axes de travail qui permettraient un travail de mise en réseau des lieux de spectacle vivant
<i>La mutualisation des matériels et équipements</i>	Une médiation auprès des publics commue	Une programmation, une plaquette de présentation et une billetterie, communes . La réalisation d'une étude	

2 – Evaluation des résultats 2017

Nom de l'Indicateur	Nombre de communes impliquées	Moyens financiers	Nombre de spectateurs en 2017	Nombre de spectacles accueillis	Nombre de compagnies du territoire accueillies
Evaluation 2017	Sur les salles : 2 Périmètre de l'étude : 31	30 000 € masse salariale et frais de déplacement directeur artistique : 50% métro et 50% pour les 2 communes	Agora (ouverture janvier 17) : 12000 Kiasma (ouverture sept 17) : 2277	Agora (ouverture 17) : 55 Kiasma (ouverture sept 6)	Agora (ouverture janvier 17) : 4 Kiasma (ouverture sept) :3

3 – Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Stabiliser le fonctionnement des salles après une première année de lancement	1 – travailler sur l'équipe cible idéale pour chacune des deux salles, les synergies à développer
2- Bâtir une médiation des publics commune à ces deux salles et collaborer avec les 5 autres salles pour mutualiser les savoirs faire et outils	2- Développer le travail initié cette année en direction des collèges et lycées
3- Travailler à la mise en réseau des salles de spectacles et notamment dans la perspective de l'obtention d'un Label scène d'intérêt national de territoire multi-sites	3- Concevoir des dispositifs communs à l'ensemble des salles de spectacles de la Métropole
Proposition éventuelle d'ajustement de l'action : Transformer l'intitulé en « Mise en réseau des lieux de spectacles vivant » et travailler avec toutes les autres communes potentiellement intéressées	

4 - Les finalités du Schéma de mutualisation

	Note
➤ L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
➤ L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
➤ L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	2
➤ L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	4
➤ L'action a un effet direct sur les usagers	4
➤ La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

Fiche N° 12	Réseau thématique Enseignement Musical
-------------	--

Rappel : Cette coopération vise à proposer une offre d'enseignement musical au plus grand nombre sur le territoire métropolitain, à apporter un service cohérent de qualité en terme d'offre d'enseignement musical sur le territoire de la métropole et à contribuer à réduire les coûts de gestion des écoles de musique.

1. Etat d'avancement de l'action

Rappel des objectifs fixés pour 2017	1 – Finalisation de l'élaboration de la Charte des Ecoles Associées entre le CRR et les communes pour la création du label des écoles associées.
	2 – Réflexion sur un nouveau modèle économique visant d'une part le soutien financier de la métropole aux écoles en régie et d'autre part à l'harmonisation tarifaire.
	3 – Développer les projets intercommunaux : création d'orchestres intercommunaux ou inter-écoles, auditions communes et concerts partagés, partenariats pédagogiques... et mise en cohérence de l'offre d'enseignement musical à l'échelle du territoire.
	4 – Développer le réseau d'échange entre les communes, le CRR et la métropole : ouvrir la communication du CRR aux écoles associées, mettre en place et prendre en charge les formations des enseignants des écoles par le CRR.
	5 – Travailler sur l'ouverture du dispositif aux écoles partenaires du secteur associatif.

Nombre de communes participant à l'équipe projet : 5

Nombre de communes bénéficiaires de ce projet en 2017 : 16 (en 2016 : 11)

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017	1 – Signature de la Charte de l'enseignement musical par 11 acteurs de l'enseignement musical (suite à la délibération n° 14729 du 28 juin 2017) : <ul style="list-style-type: none"> - 11 communes - 5 écoles associatives désignées par leurs communes
	2 – Engagement conventionnel et soutien financier de la Métropole aux 5 communes ayant des écoles en régie (suite à la délibération n° 14730 du 28 juin 2017) : <p>Juvignac (7 296 €) ; Castries (7 692 €) ; Pérols (14 014 €) ; Saint Jean de Védas (12 545 €) ; Sussargues (3 533 €) - et à une association à vocation intercommunale Internote (4 920 €).</p>

Points forts identifiés d'avancement de l'action en 2017 (suite)	<p>3 – Création ou accompagnement de 3 orchestres de pratique d'ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARC'O à l'Ouest - EIRE à l'Est - Orchestre du Lez au Nord
	<p>4 – Ouverture des dispositifs du CRR aux communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formations</u> dédiées aux enseignants du CRR ouvertes aux écoles du réseau : 3 - Auditions de classes communes : 1 - Masters classes : 8 - <u>Examens</u> de fin de cycles 1 et 2 ouverts aux élèves des écoles associées (- Partage de matériel : parthèque et prêts d'instruments.
	<p>5 – Communication partagée du réseau de l'enseignement musical sur les supports du CRR (site internet, programme annuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace dédié au réseau d'enseignement artistique sur le site du Conservatoire : présentation des écoles associées, événements artistiques et pédagogiques, référence aux textes réglementaires nationaux en vigueur, charte de l'enseignement musical Montpellier 3M. - Projets communs CRR-Ecoles associées mis en valeur sur la plaquette annuelle de la saison artistique du conservatoire.
Difficultés rencontrées	/

2. Evaluation des résultats 2017

Les objectifs fixés en 2017 sont			
<i>Pas atteints</i>	<i>Partiellement atteints</i>	Atteints 😊	Commentaires éventuels : /
		X	

Nom de l'Indicateur	Nombre de réunions	Nombre d'acteurs associés	Population couverte	Budget Concerné	Formalisation	Projets associés
Evaluation 2017	3 du GT 3 avec les acteurs	16 communes 5 associations CRR	1030 élèves	50 000 €	11 labels 6 conventions	3 orchestres

3. Perspectives 2018

2018	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1 – Cinq Ecoles en cours de labellisation « Ecole associée » au CRR	1 – Incitation au développement de cursus complets et évolution du réseau
2 – Création du 4 ^{ème} orchestre métropolitain au sud : Orchestre du littoral	2 – Quadrillage du territoire métropolitain par la mise en place de pratiques collectives
3 – Projet Orchestral-Rencontre annuelle des écoles du réseau : concert le 5 avril 2018 à l'opéra comédie	3 – Pérennisation de projets structurants liés au réseau, organisation de tables rondes pédagogiques et formations des enseignants.
4 – Restitution des ateliers et ensembles orchestraux (de mars à juin 2018)	4 – Aide au développement de nouvelles classes instrumentales ou disciplines manquantes
5 – Harmonisation des tarifs pratiqués dans chaque école de musique	5 – Tarif unique métropolitain (ex : CRR ou Pérols)

4. Finalités du Schéma de mutualisation

	Note
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	3
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire (politiques d'enseignement musical)	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	3
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4